

CARTES D'IDENTITÉ : NOUVEAU DISPOSITIF DE DÉLIVRANCE



Depuis le 28 mars dernier, les démarches à effectuer pour l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) ont changé. Chaque usager doit à présent, comme pour les passeports, se rendre dans l'une des 32 communes du Bas-Rhin équipées de dispositifs de recueil pour les titres d'identité, dont la Ville de Brumath.

La liste complète des mairies équipées est consultable sur www.bas-rhin.gouv.fr.

Nous vous rappelons ci-dessous quelques conseils pour faciliter vos démarches :

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS

En raison du nombre important de demandes, un rendez-vous préalable est indispensable pour traiter votre demande.

Contact en mairie de Brumath : etat-civil@brumath.fr ou 03 88 51 02 04

→ GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI.

Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Connectez-vous sur <https://ants.gouv.fr>, saisissez votre identité et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué.

→ VÉRIFIEZ QUE LE DOSSIER EST COMPLET

Le dossier ne doit contenir que des originaux (CNI, acte de naissance, justificatifs, déclaration sur l'honneur...). Les pièces sont scannées et vous sont rendues immédiatement.

Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir en vous connectant sur <http://www.brumath.fr/mairie-brumath/carte-id.html>.

Les pièces à fournir dépendent de votre situation (marié, divorcé, perte, vol, 1^{ère} demande ou renouvellement...)

Tout dossier incomplet sera rejeté et nécessitera la prise d'un autre rendez-vous.

→ N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR REFAIRE VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

Attention, en période estivale et avant les grands départs en vacances, les délais pour les rendez-vous s'allongent et les délais de fabrication sont également plus longs.

RAPPEL POUR LES DEMANDES DE PASSEPORT

Le principe est le même : rendez-vous préalable, dossier complet avec présentation des pièces originales, pré-demande en ligne...

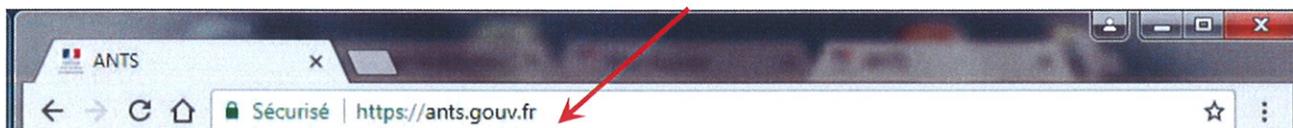
Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir sur <http://www.brumath.fr/mairie-brumath/passeport.html>



Tutoriel

Réaliser la pré-demande en ligne

Ouvrir votre navigateur Internet et renseigner l'adresse suivante dans la barre de recherche <https://ants.gouv.fr>



Cliquer sur « Réaliser une pré-demande passeport et/ou carte nationale d'identité »



Identifiez-vous ou créez votre compte avec ou sans FranceConnect

Choisir le type de demande puis cliquez sur « commencer la demande »



Vous serez redirigé vers une autre page, renseignez les différents éléments

Relisez-vous !

Relisez soigneusement les informations de votre récapitulatif. Une fois validée, la pré-demande ne pourra en effet plus être modifiée et toute erreur risque d'entraîner l'échec de la procédure de délivrance de votre titre.

<< Etape précédente Valider

Un numéro de dossier vous est donné, vous allez recevoir un mail et un SMS afin de confirmer votre inscription.



Votre pré-demande a été transmise.

Demande n° [redacted]

Imprimez votre récapitulatif. Vous n'avez plus qu'à préparer les différents documents et à vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil ([lien](#)).

Attention, la majorité des mairies équipées prennent les dossiers SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Pour toute modification ou suppression, de demande rendez-vous dans

[MON COMPTE](#)

[MON ESPACE IDENTITE](#)

